

l'hémisphère se sont mis d'accord pour que le libre-échange hémisphérique devienne une réalité d'ici l'an 2005, et ils ont confié un rôle clé à cet égard à l'Unité spéciale sur le commerce au sein de l'OEA. Le Canada approuve l'intervention de l'OEA dans le secteur de l'intégration économique et, en particulier, la création d'une unité du commerce chargée de fournir l'assistance nécessaire en matière de recherche et d'élaboration des politiques.

L'OEA s'occupe depuis longtemps, tout comme le Canada, d'aider les pays de la région à se développer et à devenir plus prospères. Le Protocole de Managua et le Partenariat pour le développement, qui visent tous deux à rationaliser et à mieux cibler le programme de coopération technique de l'OEA, ont constitué des mesures importantes sur ce plan. Préoccupé par le peu de progrès accomplis dans ce secteur, le Canada est d'avis qu'il conviendrait d'y consacrer de nouvelles énergies. Nous exhortons les pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Managua à le faire. De plus, le Canada croit qu'il est essentiel de prendre des mesures pour rationaliser les activités des différents comités et groupes de travail qui oeuvrent dans ce secteur, de façon à accélérer les choses. Nous invitons instamment d'autres États membres à appuyer à leur tour cette importante réforme au cours de l'assemblée générale.

Étant donné l'importance que revêtent la protection de l'environnement et le développement durable pour les Canadiens et les Canadiennes, le Canada a pris directement part au travail accompli par le Comité de l'environnement dans le but d'établir quel rôle conviendrait le mieux à l'OEA, et de renforcer la structure institutionnelle de l'Organisation dans ce secteur. Le Canada commencera par être l'hôte d'une rencontre d'experts régionaux des techniques écologiques qui aura lieu plus tard cette année. Un expert canadien est aussi venu parler à l'OEA du « virage vert » des organisations. Cette idée est très populaire au Canada, et nous avons l'intention de la défendre auprès de l'OEA dans l'année qui vient. En raison de notre rôle de premier plan dans la Convention sur la biodiversité, le Canada est heureux d'offrir Montréal comme site du secrétariat permanent de cette convention. Le gouvernement du Canada est prêt à fournir un appui financier substantiel pour la mise sur pied de ce secrétariat permanent. Nous demandons donc à nos collègues en tant que membres de l'OEA, d'appuyer la candidature de Montréal.

L'établissement d'instruments juridiques multilatéraux est un champ d'activité où l'OEA a toujours été présente, et où elle semble même disposer d'un avantage comparatif. L'OEA a adopté des conventions portant sur de nombreuses questions dont les droits de la personne, la violence faite aux femmes, les enlèvements, et les peines d'emprisonnement purgées à l'étranger. C'est précisément en raison de l'importance des questions traitées que le Canada a proposé que l'OEA adopte une méthodologie mieux